

Information sur les décisions prises par le Conseil municipal lors de la séance du 25 novembre 2025

Le Conseil municipal a accepté les délibérations suivantes :

- A l'unanimité (23 oui, le Président a voté), le Conseil municipal a accepté la délibération 25-20 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 605'500 F, destiné au versement de la contribution annuelle de la commune de Collonge-Bellerive au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises - *proposée par le Conseil administratif*
- Par 21 oui et 2 abstentions (le Président a voté), le Conseil municipal a accepté la délibération 25-21 relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels (28 centimes), ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter - *proposée par le Conseil administratif*
- A l'unanimité (22 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 25-22 destiné à l'acquisition et l'installation temporaire d'éléments modulaires sur le parking provisoire, sis au chemin du Grand-Clos, parcelle N° 8117 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune, pour les utilisateurs du bâtiment des associations du site de l'épicentre, durant le chantier de transformation - *proposée par le Conseil administratif*

Le dernier jour du délai référendaire pour ces délibérations est fixé au 26 janvier 2026*.

* Pour la délibération 25-21, il faut noter que, selon l'article 78 de la Constitution de la République et canton de Genève, le référendum est exclu contre le budget communal pris dans son ensemble. Il ne peut être demandé que contre les dispositions budgétaires qui introduisent une recette ou une dépense nouvelle ou qui modifient le taux d'un impôt ou le montant d'une dépense de l'exercice précédent.

Le Conseil municipal a accepté la résolution suivante :

- A l'unanimité (22 oui), le Conseil municipal a accepté la résolution 25-03 relative à l'octroi d'une autorisation de renouveler, en 2026, les emprunts contractés par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanderie - *proposée par le Conseil administratif*

Le Conseil municipal a accepté les motions suivantes :

- A l'unanimité (22 oui), le Conseil municipal a accepté la motion 25-04 « Pour la mise en place de cours de pilates et de yoga en plein air » - *proposée par le groupe Vert'libéral*
- Par 20 oui et 2 abstentions, le Conseil municipal a accepté la motion 25-05 « Pour la mise en place d'une voie verte entre Vésenaz et Jussy » - *proposée par le groupe Vert'libéral*
- A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal a accepté la motion 25-06 « Pour une politique numérique moderne pour la Commune de Collonge-Bellerive » - *proposée par le groupe Le Centre*

Autres décisions :

Le Conseil municipal a élu ses représentants au Conseil de fondation de la Fondation immobilière communale de Collonge-Bellerive, soit :

- M. Christoph Baumann
- M. Marc Sengès
- Mme Paola di Romano Torres Leon



Le Conseil municipal a élu ses représentants au Conseil du groupement du Groupement intercommunal de la petite enfance de COHERAN & CO, soit :

- Mme Christine Bouvier
- Mme Françoise Garnier
- Mme Muriel Sutter

Le Conseil municipal a élu sa représentante au bureau du Conseil du groupement du Groupement intercommunal de la petite enfance de COHERAN & CO, soit :

- Mme Ladan Azarm Azarpey

Le Conseil municipal a élu ses représentants au Conseil du groupement du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau, soit :

- M. Laurent Wisler, titulaire
- M. Roland Sutter, suppléant

Le Conseil municipal a élu ses représentants au Conseil de fondation de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie, soit :

- Mme Corine Rosset
- M. Philippe Thorens
- M. Stephan Zwettler

Collonge, le 3 décembre 2025

Les textes des délibérations et résolutions peuvent être consultés sur les panneaux d'affichage officiels de la commune ou à la Mairie.